

## Enseignement supérieur & Recherche

### Les effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur en 2015-2016

Les données sont issues du système d'information SISE, des autres enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur, des sources sur les STS et CPGE alimentées par le MENESR-DEPP et d'enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture. Le champ couvert par cette note est constitué des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-mer.

#### Des effectifs en hausse à la rentrée 2015, notamment à l'université

Le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM atteint 2 551 000 en 2015-2016. Il est en hausse de 3,2 % par rapport à 2014-2015. La mise en œuvre progressive de la double inscription obligatoire des étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel explique en partie cette hausse : hors ces doubles inscriptions, l'augmentation globale est de 2,5 % sur un an (+ 61 000) et de 12,3% par rapport à la rentrée 2008. La croissance des effectifs a été continue au cours des sept dernières années universitaires.

#### Effectifs dans l'enseignement supérieur

Effectifs (en milliers)	Année universitaire				Evol. ann. (en %)	Evol. ann. (en %) h. CPGE
	2000- 2001	2010- 2011	2014- 2015	2015- 2016		
Universités	1 397	1 437	1 531	1 593	+ 4,0	+2,8
dont IUT	119	116	116	116	- 0,2	
dont form. ingé.	23	21	27	28	+ 7,0	
Form. ingé. hors univ.	73	105	115	118	+ 2,6	
STS et assimilés	239	242	255	256	+ 0,3	
CPGE	70	80	84	86	+ 2,3	
Ec. commerce, gestion, comptabilité	63	121	134	136	+ 1,4	
Autres	318	335	352	362	+ 2,9	
<b>Total</b>	<b>2 160</b>	<b>2 320</b>	<b>2 471</b>	<b>2 551</b>	<b>+ 3,2</b>	<b>+2,5</b>

Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE, autres enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

En 2015-2016, la part de l'université dans le total des inscriptions atteint 62,5 %. Le nombre d'inscriptions à

l'université augmente de 4,0 % par rapport à 2014-2015, et de 2,8 % hors doubles inscriptions des étudiants des CPGE. Au sein de l'université, le nombre d'étudiants préparant un DUT est quasi inchangé. Le nombre d'étudiants est également stable en STS et assimilés.

Les inscriptions progressent de 2,3 % en CPGE. De même, dans les formations d'ingénieurs, elles restent très dynamiques (+ 7,0 % à l'université et + 2,6 % en dehors), dans le prolongement des années précédentes. Depuis les années 2000, elles ont connu une progression importante (+ 3,2 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2015 hors universités). En 2015-2016, le nombre d'étudiants a également augmenté dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (+ 1,4 %). Ces écoles ont aussi connu un essor important (+ 5,2 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2015).

#### 18% des étudiants fréquentent un établissement privé

L'enseignement privé rassemble 450 000 étudiants en 2015-2016, soit 17,6 % des effectifs du supérieur. Ses effectifs augmentent cette année de 2,8 %, après deux ans de stagnation. La croissance des inscriptions dans l'enseignement public atteint 3,3 % (2,4 % hors doubles inscriptions). La quasi-totalité des écoles de commerce, gestion ou comptabilité sont dans le secteur privé. Celui-ci scolarise également un tiers des étudiants en STS ou en école d'ingénieurs hors université. Les CPGE du secteur privé (y c. contrat avec l'Etat) ne représentent que 16,6 % des inscrits.

#### Répartition des effectifs en 2015-2016 entre secteurs public et privé

Effectifs (en milliers)	Public	Privé	Total	Part du privé (en %)
Universités	1 593	-	1 593	0,0
Form. d'ingé. hors univ.	75	43	118	36,3
STS et assimilés	172	84	256	32,8
CPGE	72	14	86	16,8
Ec. commerce, gestion, comptabilité	1	135	136	99,2
Autres	188	174	362	48,0
<b>Total</b>	<b>2 101</b>	<b>450</b>	<b>2 551</b>	<b>17,6</b>
<b>Evol. ann. (en %)</b>	<b>3,3</b>	<b>2,8</b>	<b>3,2</b>	<b>-</b>
<b>Evol. ann. h. CPGE (en %)</b>	<b>2,4</b>	<b>-</b>	<b>2,5</b>	<b>-</b>

Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES

**Une croissance particulièrement forte dans les régions du nord, en Guyane et à Mayotte**

En 2015-2016, 26 % des inscriptions se concentrent en Ile-de-France. Les principales régions de province sont Auvergne-Rhône-Alpes (12,7%), Occitanie (9,4%) et Hauts de France (8,6%). A elles trois, elles accueillent 30,7 % des effectifs métropolitains. Les plus petites régions de métropole sont la Corse, Centre-Val de Loire et la Normandie qui regroupent 6,6 % des effectifs totaux. Les effectifs augmentent par rapport à 2014-2015 dans toutes les régions sauf en Corse. Hors doubles inscriptions des étudiants de CPGE, ils croissent fortement dans les académies de Normandie, Hauts de France, Guyane et Mayotte.

**Répartition des effectifs en 2015-2016 par région et académie**

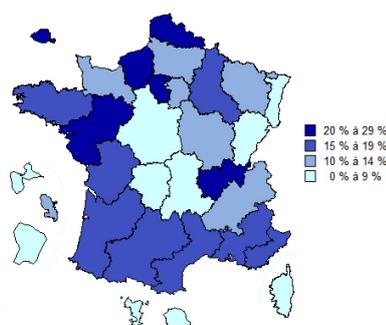
Régions académiques	Académies	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Evol. annuelle (en %) (1)
<b>Auv.-Rhône-Alpes</b>	Cl.-Ferrand	45	1,8	1,1 (0,7)
	Grenoble	92	3,6	3,2 (2,2)
	Lyon	186	7,3	4,2 (2,8)
<b>Bourg.-Franche-Comté</b>		78	3,0	2,0 (1,2)
	Besançon	34	1,3	2,1 (1,0)
	Dijon	44	1,7	1,8 (1,4)
<b>Bretagne</b>	Rennes	125	4,9	3,7 (2,5)
<b>Centre-Val de Loire</b>	Orl.-Tours	61	2,4	3,3 (1,4)
<b>Corse</b>	Corse	5	0,2	-1,5 (-2,1)
<b>Grand-Est</b>		201	7,9	2,8 (2,0)
	Nancy-Metz	82	3,2	3,3 (2,4)
	Reims	44	1,7	1,9 (0,9)
	Strasbourg	75	2,9	2,9 (2,1)
<b>Hauts de France</b>		219	8,6	4,4 (4,3)
	Amiens	48	1,9	3,8 (3,9)
	Lille	172	6,7	4,6 (4,4)
<b>Ile-de-France</b>		663	26,0	2,5 (2,0)
	Créteil	139	5,4	2,4 (2,4)
	Paris	338	13,2	1,7 (1,1)
	Versailles	186	7,3	3,8 (3,3)
<b>Normandie</b>		102	4,0	6,3 (4,9)
	Caen	42	1,6	8,2 (5,5)
	Rouen	60	2,4	5,0 (4,4)
<b>Nouvelle Aquitaine</b>		194	7,6	3,0 (2,4)
	Bordeaux	121	4,8	2,9 (2,1)
	Limoges	23	0,9	0,5 (0,9)
	Poitiers	50	2,0	4,4 (3,6)
<b>Occitanie</b>		241	9,4	3,2 (2,6)
	Montpellier	108	4,2	4,1 (3,9)
	Toulouse	133	5,2	2,4 (1,6)
<b>Pays de la Loire</b>	Nantes	127	5,0	2,6 (1,9)
<b>Prov.-Alpes-Côte-d'Azur</b>		167	6,6	3,4 (2,2)
	Aix-Marseille	108	4,2	2,7 (1,1)
	Nice	60	2,3	4,8 (4,2)
<b>France métropolitaine</b>		<b>2 507</b>	<b>98,3</b>	<b>3,2 (2,4)</b>
<b>Guadeloupe</b>	Guadeloupe	10	0,4	3,7 (2,0)
<b>Guyane</b>	Guyane	4	0,2	12,9 (11,9)
<b>La Réunion</b>	La Réunion	20	0,8	6,1 (4,9)
<b>Martinique</b>	Martinique	9	0,3	4,3 (4,0)
<b>Mayotte</b>	Mayotte	2	0,1	35,4 (35,4)
<b>DOM</b>		<b>44</b>	<b>1,7</b>	<b>6,6 (5,5)</b>
<b>France métro. + DOM</b>		<b>2 551</b>	<b>100,0</b>	<b>3,2 (2,5)</b>

(1). Les évolutions hors CPGE figurent entre parenthèses.  
Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES

**Une part de l'enseignement privé importante à Nantes et faible en Corse et Guyane**

La part de l'enseignement privé est très variable d'une académie à l'autre. Elle s'échelonne de 2 % en Corse et en Guyane à 28 % dans l'académie de Nantes. Plus d'un étudiant sur cinq est dans le secteur privé dans les académies de Lille, Lyon, Paris, Rennes et Versailles.

**Part des étudiants dans l'enseignement privé par académie en 2015-2016**

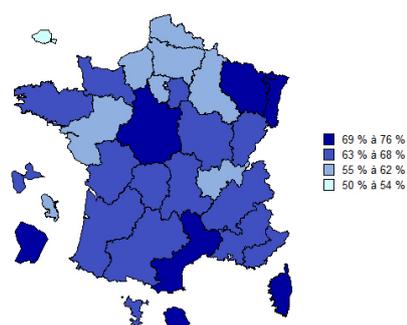


Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES

**Une part de l'enseignement en université plus faible en Ile-de-France**

Seuls 52 % des étudiants parisiens sont inscrits à l'université, contre 62 % pour la moyenne métropolitaine. Le poids de l'université est également faible dans d'autres académies à effectifs importants : Nantes, Versailles, Lille et Lyon. En effet, ces académies proposent une offre de formation très diversifiée. L'académie de Créteil fait exception avec 67 % de ses étudiants à l'université.

**Part des étudiants dans les universités par académie en 2015-2016**



Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES

**Elisabeth Algava et Agnès Lièvre**  
MENESR DGRI/DGESIP SCSESR SIES

**Pour en savoir plus :**

- Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, édition 2016
- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) n°15.08.

**Note :** Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP dont un au moins de la même académie ; d'autre part aux étudiants de CPGE de s'inscrire aussi en EPSCP. Cette double obligation, dont la montée en charge s'avère progressive, augmente le nombre d'inscriptions en cursus licence dans des proportions qui ont été estimées à partir des déclarations de doubles inscriptions faites par les universités dans le cadre de SISE.